

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Département de publication : 13

Département(s) de rappel : 83

Services

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

932, Avenue de la Fleuride Z.I. Les Paluds - BP 1415

13785 Aubagne Cedex

URL : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

Adresse du profil d'acheteur :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Type d'organisme :

Etablissement public de coopération Intercommunale

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

OBJET DU MARCHÉ

Location de parasols et de chapiteaux destinés au marché d'été des Santonniers et des Céramistes (du 22/07/2017 au 27/08/2017) et au marché potier ARGILLA (du 05 au 06/08/2017) à Aubagne.

Lieu d'exécution : Aubagne (13400)

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure adaptée de l'article 30-I-7. Le nouveau marché sera passé dans des conditions similaires à celles du marché initial.

Marché alloti

Prestations divisées en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot(s) 1. Location de parasols

Descriptif : location de 300 parasols de 4mx3m environ, dont 250 de couleur blanche et 50 parasols aux couleurs du drapeau espagnol.

C.P.V. - Objet principal : 39295100-7

Lot(s) 2. - location de chapiteaux.

Descriptif : location de 73 chapiteaux blancs de plusieurs dimensions (Cf. Cahier des clauses particulières).

C.P.V. - Objet principal : 39522530-1

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent : Caractéristiques des prix : Prix global forfaitaire. Modalités de variation des prix : Ferme. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-F.C.S. Une avance de 5,00 % sera accordée selon les conditions prévues au contrat. Les prestations seront réglées par mandat administratif dans les délais fixés par le décret d'application n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Le délai global de paiement est de 30 jours. Modalités de financements : Le marché sera financé par les fonds propres de la Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Toutefois, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

JUSTIFICATIONS

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Attestation sur l'honneur fournie par le Territoire dûment complétée, datée et signée par le représentant qualifié du candidat. Formulaire DC1 (facultatif) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; Formulaire DC2 (facultatif) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ; Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%
- sous-critère 1 : Moyens humains et matériels affectés à la prestation : 20%
- sous-critère 2 : Qualité, solidité, fonctionnalités et esthétique du matériel : 20%

PROCEDURES

Mode de passation : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 7 juin 2017 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Référence du marché attribué par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : 4170006

Renseignements complémentaires :

Dossier de consultation gratuit et disponible soit sur demande écrite sur CD-ROM soit téléchargeable sur le profil acheteur de la Métropole Aix-Marseille Provence :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Conformément à la législation française, l'ouverture des offres n'est pas publique. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées en mains propre contre récépissé à l'adresse précitée en début d'avis ou transmise par voie électronique sur le site <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Le marché prévoit des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : Cf la Décomposition du prix global et forfaitaire et le cahier des clauses techniques particulières.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir, une demande écrite à : Métropole Aix-Marseille Provence - territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Service de la Commande Publique - Courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr - Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 mai 2017

POCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille

22-24 rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 6

Tél : +33 491134813

Fax : +33 491811387

Instance chargée des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille (C.C.I.R.A.L)

Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

13282 Marseille Cedex 20

Tél : +33 491156374

Fax : +33 491156190

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille
22 Rue de Breteuil
13281 MARSEILLE CEDEX 6
Tél : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 87
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr